

INFORMATIONS DE RENTRÉE - ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Madame, Monsieur,

Vous trouverez ci-joint les documents administratifs à retourner au collège Saint-Germain **AVANT LE 22 AOÛT**.

Des informations figurent également sur le site internet, vous devez en prendre connaissance :

www.saint-germain29.net

1- DOCUMENTS À FOURNIR AVANT LE 22/08/2026

- Contrat de scolarisation, à compléter et à signer
- Autorisation d'hospitalisation et droit à l'image (feuille jaune)
- Attestation de responsabilité civile pour l'année scolaire 2026-2027
- Modalités de paiement et formulaire de réduction (feuille rose)
- Coupon-réponse APEL (Association des Parents d'Elèves)

→ → Disponible sur le site : EN PRATIQUE > TÉLÉCHARGEMENT

2- DOCUMENTS À CONSULTER SUR LE SITE INTERNET : www.saint-germain29.net

- Documentation de l'assurance scolaire Saint-Christophe
- APEL, lettre aux parents 2026-2027
- Projet éducatif
- Liste des fournitures scolaires

À noter :

- Les propositions de **catéchèse ou culture religieuse** (6^e-5^e)  Seront présentées à la rentrée
- Les propositions de **pastorale** (4^e-3^e)

3- VIE SCOLAIRE - INFORMATIONS PRATIQUES



Toute absence d'élève est à signaler :

- Par e-mail : viescolaire@saint-germain29.net ou par téléphone : 02-98-26-75-50
- Pour toute autre demande : coordination@saint-germain29.net



Horaires d'ouverture du collège

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : **8h15-17h00**
- Mercredi : **8h00-13h30**



Horaire de cours

- Lundi, Mardi, Jeudi, Vendredi : **9h00-12h00/13h05-17h00**
- Mercredi : **8h35-12h30**



Étude du soir ou aide aux devoirs : Lundi, Mardi, Jeudi : **17h00-18h00**

4- RENTRÉE SCOLAIRE

Dates de rentrée

- 6^e : mardi 1^{er} septembre 2026 à 9h
- 5^e, 4^e, 3^e : mercredi 2 septembre 2026 à 9h
- Photos de classes : jeudi 3 septembre 2026

5- CALENDRIER DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2026-2027

Vacances de Toussaint	du vendredi soir 16 octobre 2026	au lundi 2 novembre 2026 à 9h
Armistice	du mardi soir 10 novembre 2026	au jeudi 12 novembre 2026 à 9h
Vacances de Noël	du vendredi soir 18 décembre 2026	au lundi 4 janvier 2027 à 9h
Vacances d'Hiver	du vendredi soir 19 février 2027	au lundi 8 mars 2027 à 9h
Weekend de Pâques	du vendredi soir 26 mars 2027	au mardi 30 mars 2027 à 9h (<i>lundi férié</i>)
Vacances de Printemps	du vendredi soir 16 avril 2027	au lundi 3 mai 2027 à 9h
Victoire de 1945 et Pont de l'Ascension	du mercredi soir 5 mai 2027	au lundi 10 mai 2027 à 9h
Pentecôte	du vendredi soir 14 mai 2027	au mardi 18 mai 2027 à 9h (<i>lundi férié</i>)
Fin d'année scolaire	vendredi 2 juillet 2027 (selon calendrier des examens)	

6- TARIFICATION : MERCI DE COMPLÉTER PRÉCISÉMENT LE CONTRAT DE SCOLARISATION CI-JOINT

6.1 Tarifs

La facturation adressée aux familles comprend :

- o La contribution des familles (qui finance l'immobilier et le caractère propre)

Montant annuel : 515,00 € (-40% pour le 3^{ème} enfant)

- o Les frais de demi-pension (4 ou 5 repas par semaine)

La restauration est assurée par la société de restauration CONVIVIO ; celle-ci livre le collège en repas chauds à partir de la cuisine centrale du Nivot (Lopérec).

Le prix du repas en demi- pension est facturé 5,50 €* (5,80 € en repas occasionnel).

(*base tarif 2026-2027 sous réserve d'évolution)

- o Pour les collégiens boursiers

Compte tenu de l'aide du Conseil Départemental du Finistère, le coût du déjeuner est plafonné à 2 € pour les collégiens boursiers demi-pensionnaires, après déduction des bourses.

- o L'Association Sportive : l'adhésion est obligatoire. Une somme forfaitaire annuelle de 5,90 € est facturée pour le fonctionnement de cette association.
- o Les fournitures supplémentaires (cahiers d'exercices, livres de littérature, annales d'examen...).
- o La piscine (en 6ème et/ou 5ème).

6.2 La Facturation et modes de règlement

Une seule facturation est adressée aux familles fin **septembre sur Ecole Directe**.

Des factures complémentaires vous seront adressées en fonction des frais réels (fournitures, repas occasionnels, voyages, piscine, AECS...) **sur Ecole Directe**.

Pour le règlement, les familles peuvent choisir :

1. Soit le prélèvement automatique mensuel :

- o Proposé sur 10 mois
- o Le 10 chaque mois, d'octobre à juillet.

2. Soit le paiement par chèque :

- o La facture annuelle adressée fin septembre est payable en 3 fois :

Fin octobre

Fin janvier

Fin avril

- o Etablir un chèque pour chaque échéance en le libellant à l'ordre de : **OGEc de Saint-Germain** et en indiquant le numéro du responsable au dos du chèque (ce numéro figure en haut à droite de votre facture).

6.3 Les aides

- o Les dossiers de demande de Bourses se font en début d'année scolaire (veillez à respecter la date limite qui vous sera indiquée).
- o La municipalité de Pleyben accorde aux familles de la commune une aide pour la cantine, les fournitures et les voyages.
- o Dans le cas de difficultés financières, passagères ou non, n'hésitez pas à contacter soit le chef d'établissement soit la comptable Mme HENNETON : comptabilite@saint-germain29.net.
- o Réduction Réseau de l'Enseignement Catholique (voir formulaire au verso du mode de règlement).